
C O R P S L É G I S L A T I F .

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Case
FRC
11750

M O T I O N D ' O R D R E

F A I T E

22

P A R G A Y - V E R N O N ,

Sur les rentes foncières et les droits féodaux:

Séance du 3^e jour complémentaire, an 5.

C I T O Y E N S R E P R É S E N T A N S ;

LORSQUE je demandai, dans une motion d'ordre que je fis à l'Odéon, qu'une commission spéciale examinât les propositions et les projets des résolutions d'Ozun, relatifs aux rentes foncières et droits féodaux, mon intention étoit de prévenir toute espèce de retour vers la féodalité, dont l'abolition est essentiellement liée au maintien de la liberté. Vous le savez, citoyens représentans, le projet

des conspirateurs étoit de nous ramener à la royauté, et de faire renaître de leurs cendres toutes les institutions féodales qui pourroient l'étayer : lisez tous leurs rapports sur les émigrés, les parens d'émigrés, les chevaliers de Malte, les ministres du culte rebelles à la loi, les intérêts des rois, les rentes foncières et les droits féodaux, et vous vous convaincrez que leur système étoit de rappeler en France, sous prétexte de justice et d'humanité, tout ce qui pouvoit affoiblir la République, et donner de l'appui à un trône qu'ils vouloient relever. Citoyens représentans, il ne suffit pas de les avoir arrêtés dans leurs projets liberticides, il faut en anéantir jusqu'aux derniers vestiges ; il faut briser toutes les pierres d'attente qui pourroient alimenter l'espérance des ci-devant seigneurs et des rois. Déjà vous avez bien mérité de la patrie en nommant une commission pour vous proposer le rapport de tout ce qui a été fait de contraire à la constitution pendant que les traîtres ont dominé dans cette enceinte ; mais je réclame de votre part une attention particulière sur tout ce qui a des rapports avec la féodalité. Les alarmes répandues dans la République sur un objet aussi important sont universelles ; la malveillance, habile à profiter de tout ce qui peut lui être utile, s'est emparée de cette arme terrible pour vous ravir la confiance des armées et des bons habitans des campagnes. Hâtez-vous de lui imposer silence en manifestant l'intention que vous avez toujours eue, et que vous ne cesserez d'avoir, de ne laisser dans nos lois et dans notre organisation sociale aucun germe féodal. Si, entraînés par un sentiment de justice individuelle, vous faisiez un pas en arrière, ce seroit une calamité publique ; il en seroit fait de la justice générale ; de conséquence en conséquence, vous seriez, malgré vous, conduits au rétablissement de cet affreux système, qui pendant tant de siècles a dévoré le peuple français, et l'a tenu dans le néant.

Citoyens représentans , quel est celui de nous que la pensée de remettre la nation sous l'empire des seigneurs ne soulève d'indignation ? quel est celui de nous qui ne verseroit pas son sang plutôt que de pactiser avec la féodalité ? Une monarchie limitée et une féodalité modifiée nous sont encore plus odieuses qu'une monarchie absolue et une féodalité outrée : un peuple à demi esclave porte long-temps ses fers sans murmure ; un peuple entièrement asservi les brise et devient libre.

Citoyens représentans , le Corps législatif n'oubliera jamais ces époques mémorables où de braves et de nombreux bataillons sortirent comme des essaims de nos départemens , pour voler à la défense de la patrie , c'est-à-dire , pour soutenir cet ordre nouveau qui les délivroit à jamais de leurs oppresseurs : il ne permettra jamais que les héros français , rentrés dans leurs paisibles foyers , sillonnent péniblement la terre pour payer des rentes à leurs tyrans ; que les enfans de la gloire , vainqueurs de l'Europe , recourbent leurs têtes sous le poids de l'esclavage.

L'homme sincèrement ami de la liberté sait qu'elle ne peut exister sans un respect profond et religieux pour la propriété : mais il sait aussi que ce qui n'a été que le fruit de l'oppression et du brigandage n'a jamais pu devenir une propriété légitime ; il sait qu'une révolution telle que la nôtre n'est que la réparation de l'injustice des siècles. La vraie justice ne consiste pas à s'occuper sans cesse des malheurs individuels qui sont la suite inévitable d'une grande révolution ; elle consiste à détruire les débris mêmes de la servitude , à préparer le bonheur du monde , à consolider la liberté par des institutions républicaines , et à proscrire tout ce qui peut en atténuer les effets , ou en affaiblir le sentiment.

Montesquieu a tracé la marche des représentans d'un peuple libre , lorsqu'il a dit que la noblesse des personnes et des terres étoit de la nature du gouvernement monar-

chique; et l'affranchissement des personnes et des terres, de l'essence du gouvernement républicain : toutes nos résolutions doivent porter l'empreinte de ce principe lumineux ; si elles le contrarient, elles seroient un attentat contre la liberté, elles seroient des résolutions en faveur de la monarchie. Les destinées de la République, citoyens représentans, tiennent à votre inflexibilité sur le grand objet des rentes foncières et des droits féodaux, et sur le maintien d'une législation qui a été le résultat des plus profondes discussions, l'objet des vœux des plus grands philosophes, et l'expression, je le dis avec confiance, de la volonté générale; toute la nation attend de votre justice que vous la confirmiez par une discussion solennelle et une résolution qui fasse perdre aux ci-devant seigneurs tout espoir d'opprimer encore le peuple. Je demande que la commission que vous chargés, le 22 fructidor, de vous faire un rapport sur les rentes foncières et les droits féodaux, en demeure définitivement chargée, et soit tenue de faire promptement son rapport; je demande, en second lieu, que Pons (de Verdun), qui, pendant la Convention, s'occupa beaucoup de ces matières, soit adjoint à cette commission.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

4^e jour complémentaire, an 5.